

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

88400 Gérardmer

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

EI sur ma commune :

IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

EI sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Gerardmer

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



	Prescription hors zone d'aléa		Délaissement possible
	Prescriptions		Expropriation possible
	Interdiction		Zones hors prescription
	Interdiction stricte		Non identifié
	Zone à risque d'inondation entraînant une servitude d'utilité publique		

Informations détaillées :



PPRN : PPRNi_VOLOGNE (88DDT20180009)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRNi_VOLOGNE a été approuvé sur votre commune.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 01 : Prescriptions hors zone d'aléa
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction

Date de prescription : 20/11/2018

Date d'approbation : 04/06/2020

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Gerardmer



AZI : Atlas des zones inondables

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM88

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

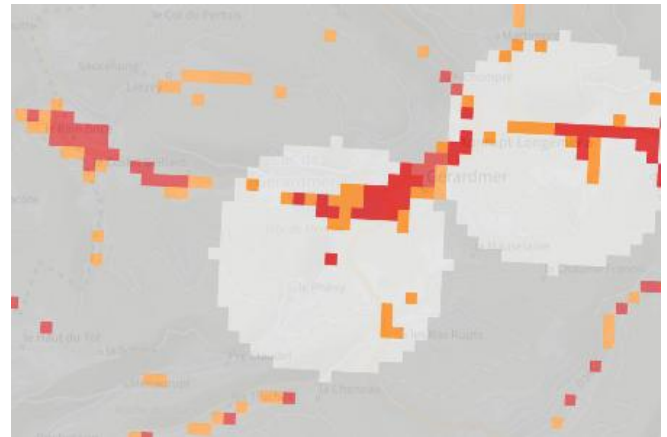
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2424582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/07/2024	27/09/2024
INTE1805267A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/01/2018	24/03/2018
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/12/1991	23/08/1992
INTX9210277A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/07/1991	18/08/1992
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	23/03/1990
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983

Risque de remontées de nappe sur Gerardmer

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

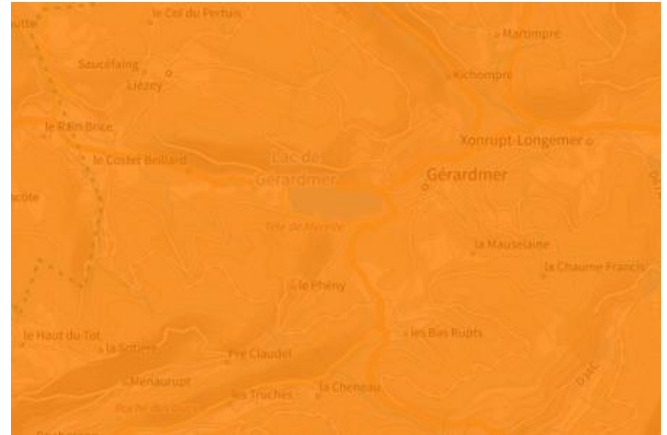
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Gerardmer

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM88

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Gerardmer

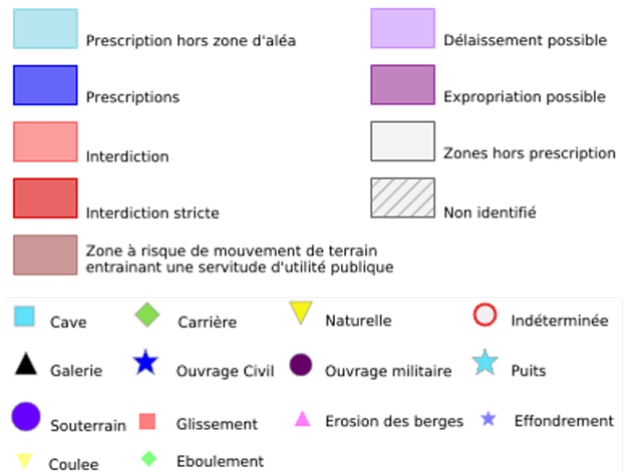
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

DDR : **DDR88**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDR), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Tassements différentiels

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de mouvements de terrain sur Gerardmer

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Gerardmer

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 2/3.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Gerardmer

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Gérardmer

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune



Informations détaillées :

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
BLANCHIMENT DE XONRUPT (2)	Non Seveso
CROUVEZIER DEVELOPPEMENT	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Gérardmer

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



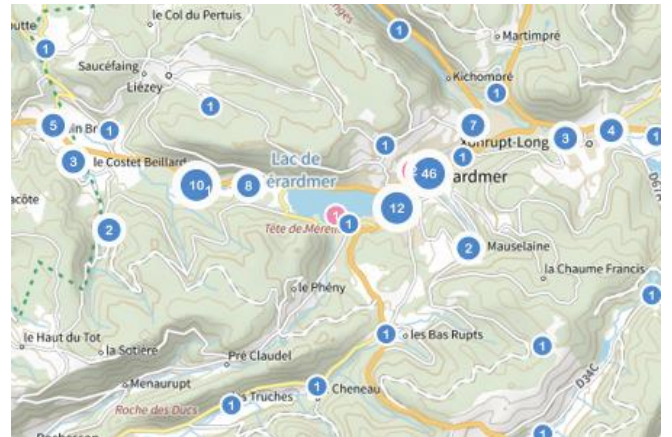
Risque de pollution des sols sur Gérardmer

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 2 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 5 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 121 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
68800159	Coulée	secteur du domaine skiable alpin Mauselaine

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000920801	ANCIENNE USINE A GAZ GERARDMER	Clôturée
SSP001131601	SVBC David	En cours
SSP001132501	CPE	En cours
SSP000232201	Station-service intermarché	En cours
SSP000225701	CHARPENTE HOUOT SA	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

121 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3924399	Dépôt d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3924398	Dépôt de bois	Indéterminé	
SSP3924397	Confection Textile	Indéterminé	
SSP3924396	Pressing	Indéterminé	
SSP3924395	Pressing	Indéterminé	
SSP3924394	Atelier de tricotage	Indéterminé	
SSP3924393	Blanchisserie et fabrique d'étoffes	Indéterminé	
SSP3924392	Fonderie	Indéterminé	
SSP3924391	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3924390	Exploitation d'une carrière de sables et	Indéterminé	
SSP3924389	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3924388	Carrière à ciel ouvert de granit	Indéterminé	
SSP3924386	Atelier de tissage	Indéterminé	
SSP3924385	Garage	Indéterminé	
SSP3924384	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3924383	Pressing	Indéterminé	
SSP3924382	Atelier de travail du bois, fabrique de	Indéterminé	
SSP3924381	Exploitation d'une carrière de tout	Indéterminé	
SSP3924380	Fabrique de neige artificielle, station de	Indéterminé	
SSP3924379	Ferme auberge	Indéterminé	
SSP3924378	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3924377	Station service, supermarché	Indéterminé	
SSP3924376	Dépôt de gaz combustible liquéfié,	Indéterminé	
SSP3924375	Garage	Indéterminé	
SSP3924374	Atelier de peinture de voitures	Indéterminé	
SSP3924373	Supermarché, station service	Indéterminé	
SSP3924372	Garage	En arrêt	
SSP3924371	Supermarché, station service	Indéterminé	
SSP3924370	Garage	Indéterminé	
SSP3924369	Garage	Indéterminé	
SSP3924368	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3924367	Garage	Indéterminé	
SSP3924366	Garage	Indéterminé	
SSP3924365	Usine de jeux, jouets, bois de brosse,	Indéterminé	
SSP3924364	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3924363	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3924362	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3924360	Atelier de travail du bois	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3924359	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3924358	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3924357	Scierie	Indéterminé	
SSP3924356	Dépôt d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3924355	Lycée d'Enseignement Professionnel	Indéterminé	
SSP3924354	Industrie des viandes, réfrigération	Indéterminé	
SSP3924353	Fabrication d'agglomérés en béton	Indéterminé	
SSP3924352	Laboratoire de transformation de	Indéterminé	
SSP3924351	Atelier de transformation de viandes	Indéterminé	
SSP3924350	Centre Commercial	Indéterminé	
SSP3924349	Bâtiment, travaux publics, dépôt liquide	Indéterminé	
SSP3924348	Fabrication de skis	Indéterminé	
SSP3924347	Station service	Indéterminé	
SSP3924346	Dépôt liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3924345	Laboratoire de charcuterie puis	Indéterminé	
SSP3924344	Supermarché	Indéterminé	
SSP3924343	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3924342	Atelier de travail des métaux et alliages	Indéterminé	
SSP3924340	Pressing-Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3924339	Tissage	Indéterminé	
SSP3924338	Atelier de taille de pierre	Indéterminé	
SSP3924337	Atelier de Monuments Funéraires	Indéterminé	
SSP3924336	Atelier de forge et taillanderie	Indéterminé	
SSP3924335	Dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP3922700	Garage à matériel, chaufferie, dépôt de	Indéterminé	
SSP3922680	Supermarché, dépôt de fuel	Indéterminé	
SSP3922448	Broyage, concassage, criblage, tamisage	Indéterminé	
SSP3922419	Scierie, traitement du bois	Indéterminé	
SSP3922402	Traitement des tissus, dépôt de fuel	En arrêt	
SSP3922399	Dépôt de fuel, café-restaurant	En arrêt	
SSP3922397	Atelier de travail du bois, fabrique de	Indéterminé	
SSP3922390	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3922389	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3922386	Dépôt de liquides inflammables, garage	Indéterminé	
SSP3922385	Station-service	Indéterminé	
SSP3922371	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3922369	Station-service	En arrêt	
SSP3922361	Blanchiment, teinturerie, confection,	En arrêt	
SSP3922338	Gare, dépôt de liquide inflammable pour	En arrêt	
SSP3922321	Station service	En arrêt	
SSP3922319	Tissage et fabrique d'articles textiles,	Indéterminé	
SSP3922316	Station-service	Indéterminé	
SSP3922315	Scierie, traitement du bois, atelier de	Indéterminé	
SSP3922220	Citerne de goudron	En arrêt	
SSP3922159	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3922153	Gazomètre, Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP3922041	Usine à gaz pour l'éclairage	Indéterminé	
SSP3921943	Dépôt de fuel	En arrêt	
SSP3921896	Garage, vernissage, dépôt de liquide	Indéterminé	
SSP3921837	Garage, dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3921826	Scierie	Indéterminé	
SSP3921642	Décharge d'ordure ménagères	En arrêt	
SSP3921635	Garage, station-service, dépôt liquide	Indéterminé	
SSP3921618	Station-service, garage	En arrêt	
SSP3921603	Casse-auto, ferrailleur	En arrêt	
SSP3921598	Dépôt de liquide inflammable,	En arrêt	
SSP3921588	Blanchisserie teinturerie de tissus, avec	Indéterminé	
SSP3921584	Dépôt de fuel, fabrique de meubles	En arrêt	
SSP3921579	Tissage et blanchiment de toiles et linges	Indéterminé	
SSP3921577	Scierie, dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3921566	Traitement des tissus avec dépôt de	Indéterminé	
SSP3921559	Station-service	En arrêt	
SSP3921540	Dépôt de ferrailles	En arrêt	
SSP3921530	Garage, dépôt de liquide inflammable,	Indéterminé	
SSP3921519	Dépôt de liquides inflammables,	Indéterminé	
SSP3921506	Blanchisserie teinturerie de tissus, dépôt	Indéterminé	
SSP3921498	Atelier de blanchiment et apprêt, Dépôt	Indéterminé	
SSP3921494	Métallurgie, traitement de surface,	Indéterminé	
SSP3921487	Carrière	Indéterminé	
SSP3921458	Garage, Carrosserie, Station-service	Indéterminé	
SSP3921449	Dépôt de liquide inflammable	En arrêt	
SSP3921442	Station-service, café	En arrêt	
SSP3921441	Station-service, garage	Indéterminé	
SSP3921431	Fabrique de meubles, atelier de travail et	Indéterminé	
SSP3921430	Poste de transit de déchets	Indéterminé	
SSP3921425	Fabrique d'articles textiles avec dépôt	En arrêt	
SSP3921424	Dépôt de liquide inflammable,	Indéterminé	
SSP3921420	Station-service	En arrêt	
SSP3921419	Fabrication de panneaux de revêtement	Indéterminé	
SSP3920636	Fabrication de charpentes avec	Indéterminé	
SSP3920574	Fabrication de nappes et serviettes en	Indéterminé	
SSP3920573	Textile, linge de maison	Indéterminé	
SSP554231	SOVOPRINT	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle